



Compte-rendu de la réunion du Département Costumes, Décors et Accessoires du 13 juin 2023

Membres de l'AFFCA présents : Alice Cambournac, Marie Frémont, Karelle Durand, Joana Georges Rossi, Maïra Ramedhan Lévy, Mahémiti Deregnaucourt, Marine Demoury

Directeurs et directrices de productions présent.e.s : François Hamel, Benjamin Lanlard, Anaïs Ascaride, Philippe Saal, Johanna Colboc, Sandrine Paquot.

Également présent.e.s : Mme Niccuza Covarel (the Green shot), Stéphane Papathanassiou (réal / département prod réal).

La réunion du jour est consacrée au projet d'avenant à la Convention Audiovisuelle - Branche costumes, sujet faisant l'objet d'un groupe de travail Afcca – Directrices/Directeurs de productions/ ADP.

1. Introduction à la présentation du projet d'avenant

Avec la multiplication des productions audiovisuelles et de plateformes ces dernières années, et malgré la richesse et l'envergure des projets, certaines dérives sont apparues et beaucoup de questions se sont soulevées, tant sur le rythme de travail que sur les formats de composition des équipes. De plus, beaucoup de gens qui travaillaient uniquement au cinéma se sont retrouvés sur des séries et ont pris la pleine mesure des différences entre convention cinéma et convention audiovisuelle. De là s'est constitué un groupe de travail pour réfléchir à une amélioration de cette convention pour le département Costume. Après quelques mois de travail, un questionnaire a été envoyé à six cent personnes de la branche costume (quatre-cent cinquante personnes ont répondu) afin de faire un état des lieux du département costume et de mesurer l'adhésion au projet. Le texte -en PJ- sera présenté en commission avec l'appui du SNTPCT.

2. Les axes de réflexion

Trois axes de réflexions ont été abordées lors de la réunion :

- La nécessaire création de postes qui correspondent à des métiers employés mais non inexistants ou mal définis dans l'actuelle convention audiovisuelle. Rappelons que la branche costume ne propose que 4 définitions de métiers pour tout le département costume alors que le département décoration, par exemple, en compte plusieurs dizaines. À cela , les directeurs de production présents ont convenu qu'il y a avait effectivement des arrangements de correspondances de postes lors des embauches , et se sont montrés favorables à un enrichissement et une clarification de la grille.
- Sur la proposition de fusion des postes de Créateur des costumes et Chef costumier pour ne garder que l'intitulé de « Chef costumier », nous avons pu échanger longuement et les avis divergent à ce sujet. Certains pensent notamment que le terme "Chef costumier" est dévalorisant par rapport à celui de "Créateur des costumes". A été notifié aussi le fait que sur les films d'époque les équipes étaient bien plus grosses et la responsabilité du chef de poste, nécessairement plus conséquente. Nous avons rappelé que cette appellation résulte d'une concertation du département costumes, ainsi que d'un « alignement » des appellations de chef de poste de tous les autres départements et qu'il découle d'une volonté d'une reconnaissance du travail de création sur les films contemporains, souvent méconnu et sous-évalué. De plus, si les équipes en costume contemporain sont certes plus petites, les chefs de postes et leurs assistants se retrouvent au final à gérer de multiples paramètres là où les tâches sont bien réparties et déléguées sur les projets historiques aux équipes nombreuses.
- La revalorisation du salaire du poste actuel de chef costumier : celui-ci, contrairement aux autres chefs de poste, n'est pas correctement indexé par rapport à celui de la grille cinéma où il a été fortement revalorisé il y a près de dix ans. La convention audiovisuelle n'a pas suivi, et il existe une différence salariale considérable qui n'existe pas dans les autres départements. À cette question, certains directeurs de production confirment souvent ne pas appliquer systématiquement le salaire minimal de la grille et proposent spontanément un salaire supérieur et davantage en cohérence avec les autres chefs de poste. La demande a semblé à tous pertinente et cohérente.

3. Conclusion

Ce travail et cette réflexion ont pour but de redéfinir structurellement le département costume afin de répondre aux besoins face à la mutation des méthodes de travail et de production. Il a été pensé par les premiers concernés : les métiers du costume. Les directrices et directeurs de production présents ont salué le travail de réflexion et la légitimité des demandes du projet d'avenant. Il a été évoqué que souvent, en ayant conscience de la différence avec la grille cinéma, les grilles de salaire n'étaient pas appliquées de manière stricte sur les projets dépendants de la convention audiovisuelle et qu'ils s'en arrangent. Les divergences de point de vue au sujet de la suppression du terme « Créateur de costume » souligne le manque de reconnaissance du travail des costumiers sur les projets contemporains, peu reconnus en terme « créatif » d'une manière générale, et résultant probablement d'une méconnaissance du travail effectué sur le terrain, moins visible et impressionnant que pour des costumes d'époque. Nous sommes tous tombés d'accord sur l'importance de tisser plus de liens entre nos départements en dehors des tournages et que ce type de réunion devrait avoir lieu plus régulièrement, pour pouvoir discuter librement de nos départements respectifs et échanger sur des sujets communs. Penser des solutions en ensemble apparaît aujourd'hui plus que nécessaire et nous remercions chaleureusement la CST d'avoir rendu cela possible !

Compte-rendu rédigé par Alice Cambournac, cheffe costumière et responsable du département Costumes, Décors et Accessoires de la CST.